

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 19 février 2020.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #3 - Marcel Bégin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #4 - André Ferland

M. Christian Chabot , substitut, remplace M. André Ferland.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire. M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée. assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gaétan Chabot, chef de caserne de la municipalité de Saint-Cyprien
M. Gino Fortier, chef de caserne de la municipalité de Sainte-Justine

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

13-02-20

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 19 février 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

14-02-20

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 janvier 2020

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 22 janvier 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

15-02-20

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER - FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 02-2020 en date du 13 février 2020 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de: 22,480.22 \$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de février 2020 en date du 19 février 2020 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 7,884.28\$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 02-2020 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour février 2020 s'élève à 30,364.50\$

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 02-2020 ainsi que la liste des comptes ajoutés de février 2020.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - PROCÉDURE - AJUSTEMENT SALARIAL DES POMPIERS - INTERVENTIONS PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL

Pierre va faire différents scénarios et les présenter à la prochaine séance

16-02-20

5.2 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Monsieur Pierre Morneau, directeur de la Régie des incendies, fait lecture des états financiers 2019 de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

La régie termine son année financière avec un surplus d'opération de 49,423\$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR M. CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte les états financiers 2019 de la régie des incendie du secteur Est des Etchemins tel que présentés.

ADOPTÉE

5.3 - FACTURE SAINT-FABIEN - CORRECTION

POINT D'INFORMATION: INTERVENTION EN DÉCEMBRE - ENTRAIDE DE SAINT-FABIEN

Point d'information: Les pompiers de Saint-Fabien ont été demandé en entraide par la régie des incendie pour une iintervention dans la municipalité de Saint-Magloire.

Ces frais ne font pas de partie l'entente entre les deux municipalités au sujet de l'entraide pour une intervention en lien avec l'incendie

M. Morneau fera un suivi avec le service incendie de Saint-Fabien et demandera une correction de la facture.

17-02-20

5.4 - ANNULATION - FACTURE # CRF1800030

ATTENDU QU'un constat d'infraction (numéro d'intervention: RISEDE-20180519-001) a été émis par M. Pierre Morneau, directeur incendie de la régie, le 19 mai 2018 relativement au règlement sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE par la suite, la facture # CRF1800030 a été émise en lien avec cette contravention;

ATTENDU QUE le règlement incendie en vigueur à ce moment manquait de précision en ce qui concerne le type d'infraction constaté;

ATTENDU QU'il aurait été difficile de plaider ce constat devant la cour municipale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) annule la facture # CRF1800030 en date du 02 mars 2020 relativement au constat d'infraction # RISEDE-20180519-001 émis le 19 mai 2018.

ADOPTÉE

18-02-20

5.5 - ANNULATION - FACTURE # CRF1800032

ATTENDU QU'un constat d'infraction (Matricule 1237-40-7501) a été émis par M. Pierre Morneau, directeur incendie de la régie, le 15 septembre 2018 relativement au règlement sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE par la suite, la facture # CRF1800032 a été émise en lien avec cette contravention;

ATTENDU QUE le règlement incendie en vigueur à ce moment manquait de précision en ce qui concerne le type d'infraction constaté;

ATTENDU QU'il aurait été difficile de plaider ce constat devant la cour municipale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) annule la facture # CRF1800032 en date du 02 mars 2020 relativement au constat d'infraction (Matricule 1237-40-7501) émis le 15 septembre 2018.

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - INTERVENTION DU MOIS

Remise du tableau des sorties

7.2 - SUIVI - SÉCURITÉ CIVILE

En ce moment, le comité s'affaire à terminer les tâches en cours (organisation de l'équipement et des centres).

La prochaine rencontre aura lieu en mars.

7.3 - SITE WEB - PAGE DE LA RÉGIE

Onglet créé. Unification des renseignements - redirection sur la page à partir de chacune des pages des municipalités.

7.4 - Entente municipalités voisines

Entente MRC signée, la seule valable. M. Morneau va ramener l'information au comité afin que les municipalités comprennent que celle-ci annule les précédentes. Mme Goudreault va envoyer par courriel le document signé.

19-02-20

7.5 - Présence des chefs de casernes au conseil de la régie des incendies

ATTENDU QUE les chefs de caserne se déplacent pour les rencontres de conseil et qu'ils agissent à titre de porte-paroles pour transmettre l'information importante aux pompiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins acceptent de rémunérer les chefs de casernes selon les modalités du règlement 05-2018 intitulé Allocations des élus pour présences aux conseils et ce, selon le montant en vigueur au moment des rencontres

ADOPTÉE

20-02-20

7.6 - Appropriation de budget pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est régie par le code municipal du Québec et veut faire une appropriation du surplus de la réserve générale au montant 10,000.00\$ pour l'achat de 10 habits de combat pour les pompiers;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte de faire l'appropriation suivante de sa réserve financière:

-De la réserve générale, pendant l'année 2020, une appropriation de 10,000\$ pour payer la dépense pour l'achat d'habits de combat;

ADOPTÉE

21-02-20

7.7 - Appropriation de surplus budgétaire pour l'achat du camion autopompe citerne

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est régie par le code municipal du Québec et veut faire une appropriation du surplus de la réserve générale au montant 50,000.00\$ pour l'acquisition d'un camion-citerne autopompe pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins s'était déjà appropriée, à même son surplus d'opération 2018, un montant de 50,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins doit faire l'acquisition d'un camion-citerne autopompe 2019 ou plus récent, pour un montant de 464,696.00\$ et que le conseil d'administration souhaite utiliser un montant de 100,000.00\$ pour payer une partie de cette dépense à même sa réserve générale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte de faire l'appropriation suivante de sa réserve financière:

-De la réserve générale, pendant l'année 2020, une appropriation de 50,000\$ pour payer une partie de la dépense pour l'acquisition de ce camion-citerne autopompe 2019 ou plus récent;

ADOPTÉE

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

22-02-20

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20H30.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier